

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE REBENACQ**

**Séance du 24 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Michel, Maire.

Date de la convocation : 17/04/2026

Présents : Mmes CAZENAVE, CIVERA, LENGART, MIRANDON, RICART, POUYOUNE-HORGUE et PUCHEU-COURTEILLES.

Mrs BOUSQUET, CARASCO, CAZANAVE, GUEDOT, HILLOU, LABOURDETTE et LOISEAU.

Absent excusé : Mr CACHELOU donne procuration à Mr GUEDOT

Secrétaire : Mme PUCHEU-COURTEILLES

**DÉLIBÉRATION N°29 :**

**Délibération Dépenses article 623 « Publicités, publications, relations publiques »**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Monsieur le maire précise qu'au regard de la comptabilité publique, le comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur la production de tous les justificatifs nécessaires à l'application des opérations au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » ;

Considérant qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputable au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARRETE** la liste suivante **pour le compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » :**

- Frais liés à l'organisation de fêtes locales et nationales de cérémonies officielles commémoratives de vœux,
- Frais liés aux cérémonies de mariage, autre cérémonie d'état civil, cérémonie liée à la citoyenneté, vie civile ou sociale de la commune,
- Frais liés à la représentation de la commune lors de cérémonies organisées par des collectivités et associations partenaires,
- Frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuel ou saisonnier (exemple : repas des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil municipal),
- Frais liés à l'arbre de Noël (goûter, cadeaux des enfants), cadeaux des aînés (anniversaire et chocolats de Noël), cadeaux des agents et des retraités (panier repas ou chèque cadeau)
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies d'animation de la vie locale et touristique (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...)
- Frais liés aux manifestations culturelles sportives éducatives (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...),
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies pour la carrière des agents municipaux (médailles, départ en retraite, mutation, ...) pour la carrière de partenaires (enseignants, professionnels, associations, ...) et autres frais occasionnés par les cérémonies liées à la vie administrative de la commune,
- Frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, des rencontres professionnelles entre délégations de collectivités associées, avec des professionnels ou associations (réunions de travail, de chantier, ...),
- Les dépenses de repas de travail initiés par le maire,
- Les dépenses de fournitures diverses et boissons pour réunions du conseil municipal, des commissions et associations partenaires,
- Les dépenses réceptions lors de visites de personnalités officielles ou représentant un intérêt pour la commune.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Michel BOUSQUET

